

12 octobre 2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du Domaine Public, du Classement en Domaine Public d'une parcelle privée et de la désignation d'un commissaire-enquêteur

Le Maire de la commune de Saint Amour Bellevue,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants;

Considérant le projet de déclassement d'une partie du Domaine Public de la Place dite « Clos des Poulets » et du Classement en Domaine Public d'une parcelle privée cadastrée section A n°499 CC = 0a19ca

Arrêté

Article 1er: Une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie du Domaine Public de la Place dite « Clos des Poulets » et de Classement en Domaine Public d'une parcelle privée cadastrée section A n°499 CC = 0a19ca aura lieu sur le territoire de la commune de **Saint-Amour-Bellevue** du mardi 9 novembre au mardi 23 novembre inclus;

Article 2 : Monsieur Dominique Andriès Commissaire enquêteur demeurant 13 rue de Blanzay 71200 Le Creusot, est désigné comme Commissaire-enquêteur ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de **Saint-Amour-Bellevue** pendant toute la durée de l'enquête, mardi 9 novembre au mardi 23 novembre inclus de 9 heures à 12 heures les lundi mardi et vendredi, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre;

Article 4 : Permanences du commissaire enquêteur : le mardi 9 novembre de 10 h à 12 h et le mardi 23 novembre de 14 h à 16 h, en mairie de **Saint-Amour-Bellevue**.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de **Saint-Amour-Bellevue** avec ses conclusions;

Article 6 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par Madame le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivé,

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci;

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de Saone Et Loire et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à Saint-Amour Bellevue
12 octobre 2021

Le Maire, Josiane CASBOLT



Le Maire


Josiane CASBOLT

Préfecture de Saône et Loire
 Date de réception de l'AR: 12/10/2021
 071-217103852-20211012-AR_2021_040-AI